ENGAGEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES
SOLLICITANT UNE AIDE
DE LA REGION POITOU-CHARENTES

N° PACAGE _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Nom du demandeur (ou raison sociale) ……

Prénom (ou suite de la raison sociale) ……

Adresse du siège de l'exploitation) ……

……

Téléphone …….

Cet engagement concerne les exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est en Poitou-Charentes qui sollicitent une AIDE FINANCIERE de la REGION.

Il est un élément indispensable à l'attribution d'une aide des dispositifs qui s'inscrivent dans le contrat de Projet État - Région pour la période 2007-2013 et /ou programmés dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) approuvé par décision de la Commission des Communautés Européennes en date du 19/07/07, de sa déclinaison régionale au travers du Document Régional Développement Rural (DRDR) et des règlements d'intervention de la Région Poitou-Charentes. Ces dispositifs seront mis en œuvre au titre :

- de l'axe 1 « Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles »
  - mesure 121.A « Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage» (PMBE)
  - mesure 121.B « Plan Végétal pour l'Environnement » (PVE)
  - mesures 121.C « dispositifs complémentaires d'aide à la modernisation »
- de l'axe 2 « Amélioration de l'environnement et de l'espace rural »,
  - mesure 214.I2 mesures territorialisées, enjeu « Directive Cadre sur l'Eau »
  - mesure 221 « Premier boisement des terres agricoles », mesure en faveur d'une utilisation durable des terres forestières
- de l'axe 3 « Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale »
  - mesure 311 « Diversification vers des activités non agricoles »
- de l'axe 4 « Valoriser le potentiel de développement local »
  - mesures 411 et 413 « Mise en oeuvre de stratégies locales de développement »
- du « Programme pour l'Installation et le développement des Initiatives Locales (PIDIL) »
  - le complément local de Dotation Jeune Agriculteur (DJA)
  - la subvention d'installation
  - l'aide au remplacement pour suivre une formation

Il est également un élément indispensable à l'attribution d'une aide des dispositifs qui s'inscrivent dans le Programme Opérationnel FEDER et des règlements d'intervention de la Région Poitou-Charentes. Ces dispositifs seront mis en œuvre au titre :

- du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE) en partenariat avec l'ADEME
- de l'axe 2 « Préserver l'environnement, Prévenir les risques »
  - mesure 1 « Maîtriser l'énergie, développer les énergies renouvelables et les éco-matériaux » du fonds ADEME

Je soussigné[1] ……...…….,
agriculteur exploitant de[2]……..,
dont le siège social est situé à…….,
demande à bénéficier d'une aide

☐ aux investissements dans le cadre du « Contrat Régional d'Exploitation » (CRE) pour l'élevage

☐ aux investissements dans le cadre du « Plan Régional pour l'environnement » dans le secteur des productions végétales

☐ aux investissements dans le cadre de la « Diversification agricole » pour les autres dispositifs d'aide à la modernisation

☐ au titre des mesures agro-environnementales territorialisées, enjeu Directive Cadre sur l'Eau

☐ au titre de la mesure « Premier boisement de terres agricoles »

☐ au titre du « Programme pour l'Installation et le développement des Initiatives Locales (PIDIL) »

☐ aux investissements dans le cadre du Fonds régional d'Excellence Environnementale (FREE) Poitou-Charentes et/ou du FEDER

Je déclare sur l'honneur :

☐ m'engager **à ne pas cultiver de plantes génétiquement modifiées sur mon exploitation et à ne pas utiliser, pour l'alimentation des cheptels, d'aliments contenant des Organismes Génétiquement Modifiés** pendant la durée d'amortissement des investissements ayant fait l'objet de l'aide régionale.

☐ m'engager **à ne pas cultiver de plantes génétiquement modifiées sur mon exploitation et à ne pas utiliser, pour l'alimentation des cheptels, d'aliments contenant des Organismes Génétiquement Modifiés** dans le cadre d'un accompagnement à l'évolution de mon système d'exploitation.

En cas de non-respect des engagements contractualisés et conformément au règlement des aides régionales, la Région Poitou-Charentes pourra annuler et demander le remboursement du montant indûment perçu au titre de l'aide régionale.

Fait à ……..…, le…….

[1] nom du signataire

[2] statut de l'exploitation (individuel, sociétaire…) et nom ou dénomination de l'entreprise